



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE
LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2016-014

PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2016

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-01-29-006 - A R R Ê T É Portant subdélégation de signature pour la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire en matière d'administration générale, en qualité de responsable délégué des BOP « Intégration et accès à la nationalité française » (104), « Politique de la ville (pour la partie liée à la compétence régionale de la DRDJSCS) » (147), « Jeunesse et vie Associative » (163), « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (177), « Sport » (219), « Inclusion sociale et protection des personnes » (304), et au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat (7 pages)

Page 3

R24-2016-01-28-002 - ARRETE au titre de la programmation d'opérations du Programme opérationnel FEDER 2007-2013 (21 pages)

Page 11

R24-2016-02-02-004 - ARRETE relatif à la décision de programmation d'opérations du Programme opérationnel plurirégional FEDER 2007-2013 (4 pages)

Page 33

R24-2016-01-14-005 - DECISION N°16-01 relative à un traitement de données à caractère personnel concernant la mutualisation de la gestion des recours contre tiers (2 pages)

Page 38

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-01-29-006

A R R Ê T É

Portant subdélégation de signature
pour la directrice régionale et départementale de la
jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire
en matière d'administration générale,
en qualité de responsable délégué des BOP
« Intégration et accès à la nationalité française » (104), «
Politique de la ville (pour la partie liée à la compétence
régionale de la DRDJSCS) » (147), « Jeunesse et vie
Associative » (163),
« Hébergement, parcours vers le logement et insertion des
personnes vulnérables » (177), « Sport » (219), « Inclusion
sociale et protection des personnes » (304),
et au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et
des dépenses de l'Etat

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

DRDJSCS - 2016

A R R Ê T É

**Portant subdélégation de signature
pour la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire
en matière d'administration générale,
en qualité de responsable délégué des BOP**

**« Intégration et accès à la nationalité française » (104), « Politique de la ville (pour la partie liée à la compétence régionale de la DRDJSCS) » (147), « Jeunesse et vie Associative » (163),
« Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (177),
« Sport » (219), « Inclusion sociale et protection des personnes » (304),
et au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat**

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le code de la sécurité sociale ;
- Vu le code du sport ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles, en particulier son article R. 121-22 ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;
- Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté interministériel en date du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

- Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant Mme Sylvie HIRTZIG, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;
- Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2016 nommant Mme Brigitte GIOVANNETTI, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;
- Vu l'arrêté préfectoral régional n° 16.038 du 12 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire et du Loiret ;
- Vu l'arrêté préfectoral régional n° 16.041 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature à Mme Sylvie HIRTZIG, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;

Sur la proposition de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie HIRTZIG, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire, subdélégation de signature sur l'ensemble des domaines techniques couverts par l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 16.041 du 13 janvier 2016 est conférée à :

- Mme Brigitte GIOVANNETTI, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie HIRTZIG et de Mme Brigitte GIOVANNETTI, subdélégation de signature sur l'ensemble des domaines techniques couverts par l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 16.041 du 13 janvier 2016 est conférée à :

- M. Hervé GUESTAULT, secrétaire général.

Article 2 :

Subdélégation permanente de signature en matière d'octroi de congés, d'autorisations d'absence et de déplacement des personnels pour les agents placés sous leur autorité est attribuée à :

- M. Hervé GUESTAULT, secrétaire général,
- Mme Marie-Christine MABROUKI, secrétaire générale adjointe, chef du service des ressources humaines,
- M. Louis PAMPHILE, chef du service du budget et responsable de l'appui aux juridictions sociales,
- M. Placide RAZAKARIVONY, chef du service informatique et logistique,
- Mme Danièle DUBRAC, responsable du pôle cohésion sociale,

- Mme Annick VILLANFIN, chef du service développement de l'animation régionale et de l'intégration,
- Mme Sophie CORDINA, responsable du pôle jeunesse, vie associative et politique de la ville,
- M. Daniel VILLAIN, responsable du pôle sport,
- Mme Laëtitia BESSOULE, responsable du pôle certification – formation – emploi,
- Mme Françoise GERAUD, chef du service animation-sport-emploi,
- Mme Brigitte GRIVOT, chef du service formations sociales,
- Mme Florence CAVAILLON-PINOD, chef du service certifications paramédicales.

Article 3 :

Subdélégation permanente de signature dans leur domaines de compétence à l'effet de signer l'ensemble des actes administratifs et correspondances relevant de la DRDJSCS du Centre-Val de Loire, énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral régional n° 16.041 du 13 janvier 2016, à l'exception des actes et courriers mentionnés au même article, est attribuée à :

- M. Hervé GUESTAULT, secrétaire général, pour les sujets relatifs à la gestion des ressources humaines, au budget, aux systèmes d'information et à la logistique ;
- Mme Marie-Christine MABROUKI, secrétaire générale adjointe, chef du service des ressources humaines, pour les sujets relatifs à la gestion des ressources humaines ;
- M. Louis PAMPHILE, chef du service du budget, responsable du service des juridictions sociales et référent contrôle interne comptable, pour les sujets relatifs au budget, à la gestion des TASS et du TCI et au contrôle interne comptable ;
- Mme Danièle DUBRAC, responsable du pôle cohésion sociale, pour les sujets relatifs au pilotage et à la coordination des politiques sociales (notamment la prévention et la lutte contre les exclusions, la protection des personnes vulnérables, l'accès à l'hébergement de ces dernières, l'intégration sociale des personnes handicapées) et pour les sujets relatifs à la protection juridique des majeurs et à l'aide alimentaire ;
- Mme Annick VILLANFIN, cheffe du service développement de l'animation régionale et de l'intégration, coordonnatrice de la mission régionale inspection, contrôle, évaluation, au sein du pôle cohésion sociale, pour les sujets relatifs à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du plan régional d'insertion des populations immigrées, à l'établissement et à la mise en œuvre du plan régional d'inspection, contrôle, évaluation, aux vacances adaptées organisées ;
- Mme Sophie CORDINA, responsable du pôle jeunesse, vie associative et politique de la ville, pour les sujets relatifs à l'information de la jeunesse, son intégration et son engagement dans la société, le développement de son autonomie, sa mobilité internationale ; pour les sujets relatifs à la qualité éducative des loisirs collectifs des enfants et des jeunes et la sécurité des usagers accueillis dans les accueils collectifs de mineurs, à la promotion de l'éducation populaire, le développement de la vie associative, la formation et la reconnaissance des bénévoles et la promotion du volontariat ; pour les sujets relatifs aux actions sociales de la politique de la ville, la prévention et la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité des chances ;

- M. Daniel VILLAIN, responsable du pôle sport, pour les sujets relatifs à l'accès à la pratique sportive, au sport de haut niveau, au sport professionnel, au développement maîtrisé des sports de nature, au développement de la médecine du sport, à la prévention du dopage et la lutte contre les trafics de produits dopants, au recensement et à la programmation des équipements sportifs, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport, à la gestion administrative des conseillers techniques sportifs ;
- Mme Laëtitia BESSOULE, responsable du pôle certifications, formations, emploi, pour les sujets relatifs à la formation et à la certification dans les domaines de l'animation, du sport, du social et du paramédical, à l'ensemble des actes conduisant à la délivrance des titres et diplômes, à la désignation et à l'organisation des jurys spécifiques à ces diplômes, au contrôle et à l'évaluation des organismes de formation dans les domaines de l'animation, du sport et du social, à l'exception de la signature des diplômes ;
- Mme Françoise GERAUD, chef du service animation-sport-emploi, pour les sujets relatifs aux formations et aux certifications dans les domaines de l'animation et du sport, en lien avec les établissements de formation, les candidats, les membres de jury et autres partenaires intervenant dans le champ de la formation ;
- Mme Brigitte GRIVOT, chef du service formations sociales, pour les sujets relatifs aux formations et aux certifications du domaine social, au contrôle et à l'évaluation des organismes de formation dans le domaine social, en lien avec les établissements de formation, les candidats, les membres de jury et autres partenaires intervenant dans le champ de la formation ;
- Mme Florence CAVAILLON-PINOD, chef du service certifications paramédicales, pour les sujets relatifs aux certifications du domaine paramédical, en lien avec les établissements de formation, les candidats, les membres de jury ou de commission et autres partenaires et professionnels intervenants.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie HIRTZIG, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire, subdélégation de signature sur l'ensemble des domaines financiers couverts par l'arrêté préfectoral n° 16.041 du 13 janvier 2016 (articles 3 à 9) est conférée à :

- Mme Brigitte GIOVANNETTI, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie HIRTZIG et de Mme Brigitte GIOVANNETTI, subdélégation de signature sur l'ensemble des domaines financiers couverts par l'arrêté préfectoral n° 16.041 du 13 janvier 2016 (articles 3 à 9) est conférée à :

- M. Hervé GUESTAULT, secrétaire général.

Article 5 :

Subdélégation permanente de signature est conférée aux subdélégués suivants à l'effet de :

- recevoir les crédits,
 - répartir les crédits par action et par titre, entre les pôles, les services et les unités opérationnelles,
- La répartition des crédits par action et par titre, y compris des crédits complémentaires en cours

d'exercice

budgétaire, sera proposée par la directrice régionale et départementale au Préfet de Région qui l'arrêtera

après présentation au comité de l'administration régionale (CAR).

- procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les pôles, les services et les unités opérationnelles.

La réallocation des crédits en cours d'exercice entre les services et les unités opérationnelles sera réalisée selon les principes de répartition des crédits indiqués ci-dessus.

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat sur les titres 2, 3, 5 et 6 pour les budgets opérationnels de programmes (BOP) énumérés dans les articles 3, 4 et 6 de l'arrêté préfectoral n° 16.041 du 13 janvier 2016.

Toutes les dépenses imputées sur les titres 3 et 5 dont le montant unitaire hors taxes excède les seuils de déclenchement des procédures formalisées au sens du code des marchés publics seront soumises, préalablement à leur engagement, au visa de M. le Préfet de région.

En matière de dépenses relevant du titre 6, la délégation de signature est plafonnée à 250 000 €.

Pour l'ensemble des budgets opérationnels de programmes (BOP) énumérés dans les articles 3, 4, 6 et 8 de l'arrêté préfectoral n° 16.041 du 13 janvier 2016 :

- Mme Brigitte GIOVANNETTI, directrice régionale adjointe ;
- M. Hervé GUESTAULT, secrétaire général ;

Pour le pôle certifications, formations, emploi :

- Mme Laëtitia BESSOULE, responsable du pôle certifications, formations, emploi, pour les titres 3 et 6 des BOP régionaux 163 (action 2), 219 (action 4) et 304 (action 15) ;
- Mme Françoise GERAUD, chef du service animation-sport-emploi, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat sur les titres 3 et 6 des BOP 163 (action 2) et 219 (action 4) ;

Pour le pôle jeunesse, vie associative et politique de la ville :

- Mme Sophie CORDINA, responsable du pôle jeunesse, vie associative et politique de la ville, pour les titres 3 et 6 des BOP 147 et 163 (actions 1 et 2, à l'exclusion des sous-actions relatives à certification, la VAE et SESAME) ;

Pour le pôle cohésion sociale :

- Mme Danièle DUBRAC, responsable du pôle cohésion sociale, pour les titres 3 et 6 des BOP 104, 177 et 304, et pour les attributions relevant de la procédure budgétaire et de la tarification mentionnées à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 16.041 du 13 janvier 2016 ;

Pour le secrétariat général :

- M. Louis PAMPHILE, chef du service du budget, pour les titres 2, 3, 5 et 6 des BOP 124 et 333-1 et pour le titre 3 du BOP 333-2 (dans la limite du droit de tirage qui est notifié à la directrice régionale et départementale pour l'année considérée).

Pour le pôle Sport Régional :

- M. Daniel VILLAIN, responsable du pôle, pour les titres 3 et 6 du BOP 219 (actions 1, 2,

3) ;

Article 6 :

Les agents désignés dans le tableau ci-dessous sont habilités pour les BOP indiqués et dans l'ordre de haut en bas :

- à valider les actes dans les applications CHORUS, CHORUS-FORMULAIRES et CHORUS-DT ;
- à valider les formulaires dans l'application informatique OSIRIS pour les dossiers passant via le connecteur OSIRIS-CHORUS ;
- à instruire et valider les demandes de subvention dans l'application GIS PRO ;
- à signer tout document transmis, au centre de services partagés et au service facturier, sous forme non dématérialisée, pour l'ensemble des dossiers rattachés aux programmes relevant de la compétence de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire et du Loiret.

CHORUS-FORMULAIRE			CHORUS-DT BOP 124, 163, 219, 333
BOP 124 titre 2	BOP 124 (titre 3) et 333	BOP 104, 177, 304	
Laurent SKVARIL Marie-Christine MABROUKI Louis PAMPHILE Hervé GUESTAULT Brigitte GIOVANNETTI Sylvie HIRTZIG	Louis PAMPHILE Hervé GUESTAULT Brigitte GIOVANNETTI Sylvie HIRTZIG	Laetitia BESSOULE (304 action 15) Danièle DUBRAC Hervé GUESTAULT Brigitte GIOVANNETTI Sylvie HIRTZIG	Laëtitia DUVIVIER Françoise GERAUD Fabienne GAUDENZI Louis PAMPHILE Hervé GUESTAULT
BOP 163	BOP 219 (actions 1, 2, 3)	BOP 219 (action 4)	
Noëlle COUSIN (JVA) Sophie CORDINA (JVA) Françoise GERAUD (CFE) Laëtitia BESSOULE (CFE) Hervé GUESTAULT Brigitte GIOVANNETTI Sylvie HIRTZIG	Daniel VILLAIN Françoise GERAUD Laëtitia BESSOULE Hervé GUESTAULT Brigitte GIOVANNETTI Sylvie HIRTZIG	Françoise GERAUD Laëtitia BESSOULE Hervé GUESTAULT Brigitte GIOVANNETTI Sylvie HIRTZIG	

OSIRIS (BOP 163 JVA)	GIS PRO (BOP 147)	CHORUS tous BOP
Noëlle COUSIN Sophie CORDINA	Noëlle COUSIN Sophie CORDINA	Sophie CORDINA Frank FORGET Françoise GERAUD Hervé GUESTAULT Louis PAMPHILE Chantal PERRAULT

Article 7 :

L'arrêté du 3 novembre 2015 portant subdélégation de signature pour la directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire en matière d'administration générale et l'arrêté du 3 novembre 2015 portant subdélégation de signature pour la directrice

régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire en qualité de responsable déléguée des BOP « Sport » (219), « Jeunesse et vie Associative » (163), « Intégration et accès à la nationalité française » (104), « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » (124), « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » (177), « Politique de la ville (pour la partie liée à la compétence de la DRJSCS) » (147), « Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire » (304), et au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat sont abrogés.

Article 8 :

La Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire, déléguée, et les fonctionnaires subdélégués sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 29 janvier 2016
Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire, et
par délégation, la directrice régionale et
départementale de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale du Centre-Val de Loire,
Signé : Sylvie HIRTZIG

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à :

M. le Préfet du Loiret

Service de la coordination interministérielle, Mission Affaires Générales

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-01-28-002

ARRETE au titre de la programmation d'opérations du
Programme opérationnel FEDER 2007-2013

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

ARRETE
au titre de la programmation d'opérations
du Programme opérationnel FEDER 2007-2013

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret

- Vu le Règlement du Conseil n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 modifié, portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999
- Vu le Règlement de la Commission n° 1828/2006 du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006,
- Vu le Règlement n° 1080/2006 du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional (FEDER)
- Vu le Décret n°2002-633 du 26 avril 2002 modifié instituant une commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds structurels européens
- Vu le Décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007 modifié du Premier ministre relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses au FEDER et au FSE
- Vu la circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale
- Vu la circulaire n° 5210 SG du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEP et le FEADER de la période 2007-2013
- Vu la Décision n° CCI 2007FR162PO002 du 7 août 2007 de la Commission européenne relative au programme opérationnel de la région Centre ci-après dénommé « programme opérationnel »
- Vu l'approbation du document de mise en œuvre modifié par le comité de suivi du 17 février 2015
- Vu l'avis du comité de programmation régional du 28 janvier 2016

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Après avis du Comité de programmation régional réuni le 28 janvier 2016, les demandes de subvention au titre du Programme opérationnel FEDER Centre 2007-2013, font l'objet, selon les listes jointes, d'une décision de modification, d'une décision de réajustement ou d'une décision de déprogrammation.

ARTICLE 2 : les préfets de départements concernés, le secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et le Délégué régional à la recherche et à la technologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à ORLEANS, le 28 janvier 2016.

Pour le Préfet de région
et par délégation,

Le secrétaire général pour les
Affaires régionales,

Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté n° 16.049 enregistré le 3 février 2016.



Région: 024

REPertoire DES DOSSIERS

Edité le : 29/01/2016

Site d'édition : SGAR CENTRE

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 1	Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises
Mesure	11	Soutenir les filières régionales d'excellence de la recherche
Sous-Mesure		
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours

Projet : 3605 / PERASTUN

Dossier : 35718 / PERASTUN

Localisation : 37261 / TOURS / Commune - Communauté d'agglomération Tours Plus/Axe ligérien / Zone

Service unique : DRRT

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 30/06/2011

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
192 147,85	17 279,94	174 867,91	115 000,51	0,00	0,00	0,00	59 867,40	0,00	0,00	0,00
	8,99 %	91,01 %	59,85 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	31,16 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 1										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
192 147,85	17 279,94	174 867,91	115 000,51	0,00	0,00	0,00	59 867,40	0,00	0,00	0,00
	8,99 %	91,01 %	59,85 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	31,16 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 1	Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises
Mesure	13	Favoriser les partenariats de recherche
Sous-Mesure	132	Encourager la recherche collaborative entre les entreprises et les centres de recherche
Action		
Volet		

Bénéficiaire : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS

Projet : 2145 / AFFICHECO

Dossier : 32936 / AFFICHECO

Localisation : 37261 / TOURS / Commune - Communauté d'agglomération Tours Plus/Axe ligérien / Zone - Pôle de compétitivité S²E² / Autre Zone

Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 04/02/2010

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
291 825,54	145 450,23	146 375,31	0,00	54 753,01	0,00	91 622,30	0,00	0,00	0,00	0,00
	49,84 %	50,16 %	0,00 %	18,76 %	0,00 %	31,40 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : UNIVERSITE D'ORLEANS

Projet : 2415 / Recherche d'un procédé industriel de dépôt par plasma par le GREMI

Dossier : 33539 / Recherche d'un procédé industriel de dépôt par plasma

Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe ligérien / Zone

Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 04/02/2010

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
412 193,59	312 193,59	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	75,74 %	24,26 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	24,26 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : ITC ELASTOMERES

Projet : 2624 / PARCHOCS

Dossier : 33822 / PARCHOCS

Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe ligérien / Zone - Pôle de compétitivité S²E² / Autre Zone Pôle de compétitivité Elastopole / Autre Zone

Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 04/02/2010

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
68 014,61	21 899,79	23 264,87	0,00	0,00	0,00	23 264,87	0,00	22 849,95	0,00	22 849,95
	32,20 %	34,21 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	34,21 %	0,00 %	33,60 %	0,00 %	33,60 %

Motivation: Avis favorable

Programme '01' / Axe 'Axe 1' / Mesure '13' / Sous-mesure '132' / Action '' / Volet ''

Bénéficiaire : INRA Orléans
 Projet : 5005 / AQUATEAM
 Dossier : 37656 / AQUATEAM
 Localisation : 2 / ORLEANS / Arrondissement - Axe ligérien / Zone
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. : Statut : O

Date pré-comité : 18/01/2016 Date comité : 28/01/2016
 Date 1ère Programmation : 10/05/2012

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
162 146,15	78 379,09	83 767,06	0,00	83 767,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	48,34 %	51,66 %	0,00 %	51,66 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : AUXITROL SA
 Projet : 5177 / CDSHP Capteurs Dégivrés pour Systèmes Hautes Performances
 Dossier : 37990 / CDSHP Capteurs Dégivrés pour Systèmes Hautes Performances
 Localisation : 18033 / BOURGES / Commune - Communauté d'agglomération Bourges Plus/Pays de Bourges/Sud régional/Zone d'aide à finalité régionale / Zone
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. : Statut : O

Date pré-comité : 18/01/2016 Date comité : 28/01/2016
 Date 1ère Programmation : 04/10/2012

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
406 543,32	60 980,72	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	275 562,60	0,00	275 562,60
	15,00 %	17,22 %	0,00 %	17,22 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	67,78 %	0,00 %	67,78 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : Centre National de la Recherche Scientifique
 Projet : 5788 / Régulation du vieillissement cutané par microARNs (miRs) ciblés par des exosomes vers les cellules de la peau
 Dossier : 39114 / Régulation du vieillissement cutané par microARNs (miRs) ciblés par des exosomes vers les cellules de la peau
 Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe ligérien / Zone
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. : Statut : O

Date pré-comité : 18/01/2016 Date comité : 28/01/2016
 Date 1ère Programmation : 10/10/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
166 832,78	97 958,30	68 874,48	0,00	15 000,00	30 000,00	0,00	23 874,48	0,00	0,00	0,00
	58,72 %	41,28 %	0,00 %	8,99 %	17,98 %	0,00 %	14,31 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 6										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
1 507 555,99	716 861,72	492 281,72	0,00	223 520,07	30 000,00	214 887,17	23 874,48	298 412,55	0,00	298 412,55
	47,55 %	32,65 %	0,00 %	14,83 %	1,99 %	14,25 %	1,58 %	19,79 %	0,00 %	19,79 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 1	Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises
Mesure	15	Faciliter les programmes d'actions au bénéfice des groupes d'entreprises en faveur de l'innovation
Sous-Mesure		
Action		
Volet		

Bénéficiaire : AGENCE REGIONALE POUR L INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Projet : 5524 / Action Régionale Innovation 2013

Dossier : 38560 / Action Régionale Innovation 2013

Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe ligérien / Zone

Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Statut : O

Autre(s) Prog. :

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 04/07/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
327 290,63	109 099,23	218 192,00	109 096,00	109 096,00	0,00	0,00	0,00	-0,60	0,00	-0,60
	33,33 %	66,67 %	33,33 %	33,33 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	-0,00 %	0,00 %	-0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : AGENCE REGIONALE POUR L INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Projet : 5528 / OSIRIS3

Dossier : 38576 / OSIRIS3

Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe ligérien / Zone

Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Statut : O

Autre(s) Prog. :

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 04/07/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
183 392,37	70 780,08	112 612,29	112 612,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	38,59 %	61,41 %	61,41 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total		Nombre de dossiers : 2								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
510 683,00	179 879,31	330 804,29	221 708,29	109 096,00	0,00	0,00	0,00	-0,60	0,00	-0,60
	35,22 %	64,78 %	43,41 %	21,36 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	-0,00 %	0,00 %	-0,00 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 3	Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité des territoires
Mesure	31	Soutenir les programmes des espaces urbains fragiles et de logement des communautés marginalisées
Sous-Mesure	311	Favoriser un développement durable des espaces urbains fragiles
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Commune de VERNUILLET

Projet : 3790 / Réhabilitation de l'espace multifonctions de Vernouillet

Dossier : 38574 / Réhabilitation et Extension de l'espace multifonctions

Localisation : 28404 / VERNUILLET / Commune - Communauté d'agglomération du drouais/Pays Drouais/Nord régional/Zone d'aide à finalité régionale / Zone

Service unique : PREFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR

Statut : O

Autre(s) Prog. :

Date pré-comité :

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 05/12/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
1 687 837,10	842 584,19	695 744,91	70 920,00	309 400,00	29 520,00	0,00	285 904,91	149 508,00	149 508,00	0,00
	49,92 %	41,22 %	4,20 %	18,33 %	1,75 %	0,00 %	16,94 %	8,86 %	8,86 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : DREUX AGGLOMERATION

Projet : 5875 / Entrée est d'agglomération-Châtelets- Aménagement de liaisons douces et du patrimoine naturel de proximité-1er

Dossier : 39308 / Entrée est d'agglomération-Châtelets- Aménagement de liaisons douces et du patrimoine naturel de proximité-

Localisation : 28134 / DREUX / Commune - Communauté d'agglomération du drouais/Pays Drouais/Nord régional/Zone d'aide à finalité régionale / Zone

Service unique : PREFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR

Statut : O

Autre(s) Prog. :

Date pré-comité :

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 10/10/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
131 701,83	52 201,86	79 499,97	0,00	32 761,79	13 812,65	0,00	32 925,53	0,00	0,00	0,00
	39,64 %	60,36 %	0,00 %	24,88 %	10,49 %	0,00 %	25,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : DREUX AGGLOMERATION

Projet : 5885 / Modernisation du centre de tri Natriel de Dreux

Dossier : 39320 / Modernisation du centre de tri Natriel de Dreux

Localisation : 3 / DREUX / Arrondissement - Nord régional / Zone

Service unique : PREFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR

Statut : O

Autre(s) Prog. :

Date pré-comité :

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 05/12/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
3 342 472,00	540 000,00	2 802 472,00	0,00	0,00	559 256,00	112 095,43	2 131 120,57	0,00	0,00	0,00
	16,16 %	83,84 %	0,00 %	0,00 %	16,73 %	3,35 %	63,76 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total Nombre de dossiers : 3										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
5 162 010,93	1 434 786,05 27,80 %	3 577 716,88 69,31 %	70 920,00 1,37 %	342 161,79 6,63 %	602 588,65 11,67 %	112 095,43 2,17 %	2 449 951,01 47,46 %	149 508,00 2,90 %	149 508,00 2,90 %	0,00 0,00 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 3	Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité des territoires
Mesure	33	Favoriser la structuration du commerce et de l'artisanat
Sous-Mesure		
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Conseil Régional du Centre

Projet : 2630 / Organisation du Salon Régional des métiers d'art 2010

Dossier : 33833 / Organisation du Salon Régional des métiers d'art 2010

Dossier rattaché à la subvention : 333

Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe ligérien / Zone

Service unique : Conseil Régional du Centre

Statut : O

Autre(s) Prog. :

Date pré-comité :

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 04/02/2010

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
270 168,47	94 558,96 35,00 %	175 609,51 65,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	21 000,00 7,77 %	154 609,51 57,23 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %

Motivation: Favorable

Total										
Nombre de dossiers : 1										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
270 168,47	94 558,96 35,00 %	175 609,51 65,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	21 000,00 7,77 %	154 609,51 57,23 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 3	Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité des territoires
Mesure	34	Connaissance, gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles
Sous-Mesure		
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre

Projet : 5120 / Mise en oeuvre du projet coordonné pour les espaces naturels et ruraux - Année 2012 - Connaissance, protection

Dossier : 37849 / Mise en oeuvre pour 2012 des actions de connaissance, protection et gestion du projet coordonné pour les

Localisation : 024 / CENTRE / Région

Service unique : SGAR CENTRE

Statut : O

Autre(s) Prog. :

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 05/07/2012

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
727 868,05	291 147,22	427 229,82	54 641,07	191 921,83	69 103,05	111 563,87	0,00	9 491,01	0,00	9 491,01
	40,00 %	58,70 %	7,51 %	26,37 %	9,49 %	15,33 %	0,00 %	1,30 %	0,00 %	1,30 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : communauté d'agglomération du pays de dreux

Projet : 6324 / diagnostic préalable à la définition d'un programme d'actions à l'échelle du bassin versant de la Blaise

Dossier : 38346 / diagnostic préalable à la définition d'un programme d'actions à l'échelle du bassin versant de la Blaise

Localisation : 3 / DREUX / Arrondissement - Nord régional / Zone

Service unique : PREFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité :

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 13/02/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
68 208,83	15 372,33	52 836,50	0,00	0,00	0,00	46 015,62	6 820,88	0,00	0,00	0,00
	22,54 %	77,46 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	67,46 %	10,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : Etablissement Public Loire

Projet : 5935 / Assistance juridique, technique et méthodologique à la rédaction du SAGE du bassin versant du Loir et de ses

Dossier : 39394 / Assistance juridique, technique et méthodologique à la rédaction du SAGE du bassin versant du Loir et de ses

Localisation : 2 / CHATEAUDUN / Arrondissement - Nord régional / Zone

Service unique : PREFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité :

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 05/12/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
59 587,35	5 315,19	54 272,16	0,00	3 254,07	8 289,72	21 000,00	21 728,37	0,00	0,00	0,00
	8,92 %	91,08 %	0,00 %	5,46 %	13,91 %	35,24 %	36,46 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total Nombre de dossiers : 3										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
855 664,23	311 834,74 36,44 %	534 338,48 62,45 %	54 641,07 6,39 %	195 175,90 22,81 %	77 392,77 9,04 %	178 579,49 20,87 %	28 549,25 3,34 %	9 491,01 1,11 %	0,00 0,00 %	9 491,01 1,11 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 3	Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité des territoires
Mesure	35	Développer les actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel
Sous-Mesure	352	Sensibilisation et projets innovants
Action		
Volet		

Bénéficiaire : CPIE Brenne pays d'Azay
 Projet : 5838 / De la fourche à la fourchette
 Dossier : 39259 / De la fourche à la fourchette
 Localisation : 036 / INDRE / Département - Sud régional / Zone
 Service unique : PREFECTURE DE L'INDRE

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité :

Date comité : 28/01/2016
 Date 1ère Programmation : 10/10/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
11 903,84	4 761,53	6 806,21	3 818,71	2 987,50	0,00	0,00	0,00	336,10	0,00	336,10
	40,00 %	57,18 %	32,08 %	25,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,82 %	0,00 %	2,82 %

Motivation: Avis favorable

Total		Nombre de dossiers : 1								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
11 903,84	4 761,53	6 806,21	3 818,71	2 987,50	0,00	0,00	0,00	336,10	0,00	336,10
	40,00 %	57,18 %	32,08 %	25,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,82 %	0,00 %	2,82 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 4	Assistance technique
Mesure	41	animation du programme (ASTECH + convention université)
Sous-Mesure		
Action		
Volet		

Bénéficiaire : SGAR

Projet : 6034 / ORGANISATION DU COMITE DE SUIVI PREVU EN 2014

Dossier : 39612 / ORGANISATION DU COMITE DE SUIVI PREVU EN 2014

Localisation : 024 / CENTRE / Région

Service unique : PREFECTURE DU LOIRET

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 05/12/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
13 749,82	13 749,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : SGAR

Projet : 6035 / ORGANISATION DU COMITE DE SUIVI PREVU EN 2015

Dossier : 39613 / ORGANISATION DU COMITE DE SUIVI PREVU EN 2015

Localisation : 024 / CENTRE / Région

Service unique : PREFECTURE DU LOIRET

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 05/12/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
9 552,14	9 552,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : Conseil Régional du Centre

Projet : 6176 / rémunération agent CR du 1er avril 2014 au 31 mars 2015

Dossier : 39815 / rémunération agent CR (Florentina BELE) du 1er janvier 2014 au 30 juin 2015

Localisation : 024 / CENTRE / Région

Service unique : SGAR CENTRE

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 13/03/2014

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
39 896,90	39 896,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total Nombre de dossiers : 3										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
63 198,86	63 198,86 100,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 4	Assistance technique
Mesure	43	Communication
Sous-Mesure		
Action		
Volet		

Bénéficiaire : SGAR

Statut : O

Projet : 6164 / Relais campagne média 2014

Autre(s) Prog. :

Dossier : 39801 / Relais campagne média nationale 2014

Localisation : 024 / CENTRE / Région

Service unique : PREFECTURE DU LOIRET

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 13/03/2014

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
18 534,00	18 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total		Nombre de dossiers : 1								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
18 534,00	18 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 4	Assistance technique
Mesure	44	Dépenses de gestion SGAR / SI
Sous-Mesure		
Action		
Volet		

Bénéficiaire : SGAR

Statut : O

Projet : 6033 / Dépenses de gestion et d'animation dans les services instructeurs - Années 2014 et 2014

Autre(s) Prog. :

Dossier : 39611 / Dépenses de gestion et d'animation dans les services instructeurs - Années 2014 et 2015

Localisation : 024 / CENTRE / Région

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Service unique : PREFECTURE DU LOIRET

Date 1ère Programmation : 05/12/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
4 103,52	4 103,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 1										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
4 103,52	4 103,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 4	Assistance technique
Mesure	45	Autre
Sous-Mesure		
Action		
Volet		

Bénéficiaire : SGAR

Projet : 889 / Système de visioconférence

Dossier : 37320 / Système de visioconférence

Localisation : 024 / CENTRE / Région

Service unique : SGAR de bassin

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 16/02/2012

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
40,67	12,20	28,47	28,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	30,00 %	70,00 %	70,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total		Nombre de dossiers : 1								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
40,67	12,20	28,47	28,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	30,00 %	70,00 %	70,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Total Général		Nombre de dossiers : 23								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
8 596 011,36	2 845 810,83	5 292 453,47	466 117,05	872 941,26	709 981,42	526 562,09	2 716 851,65	457 747,06	149 508,00	308 239,06
	33,11 %	61,57 %	5,42 %	10,16 %	8,26 %	6,13 %	31,61 %	5,33 %	1,74 %	3,59 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 1	Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises
Mesure	13	Favoriser les partenariats de recherche
Sous-Mesure	132	Encourager la recherche collaborative entre les entreprises et les centres de recherche
Action		
Volet		

Bénéficiaire : INRA Orléans

Projet : 2421 / TSAR - Techniques Sylvicoles et Agricoles Remédiantes

Dossier : 33544 / TSAR - Techniques Sylvicoles et Agricoles Remédiantes

Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe ligérien / Zone

Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 03/12/2009

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
199 671,00	102 811,00	96 860,00	0,00	96 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	51,49 %	48,51 %	0,00 %	48,51 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 1										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
199 671,00	102 811,00	96 860,00	0,00	96 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	51,49 %	48,51 %	0,00 %	48,51 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 3	Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité des territoires
Mesure	35	Développer les actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel
Sous-Mesure	351	Equipements structurants
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Direction régionale des affaires culturelles de la Région Centre

Projet : 3614 / Restauration des toitures de la collégiale de Candes Saint Martin

Dossier : 35732 / Programme édifices patrimoniaux- Restauration des toitures de la collégiale de Candes Saint Martin

Localisation : 37042 / CANDES-SAINT-MARTIN / Commune - PNR Loire Anjou Touraine/Pays du Chinonais/Sud régional / Zone

Service unique : PREFECTURE DE L'INDRE-ET-LOIRE

Autre(s) Prog. : CPCe / Axe 2 / Article 05 / 051 / /
CPER / A13 / A13.2 / A13.21 / /

Statut : O

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 30/06/2011

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
2 400 000,00	802 600,00	1 597 400,00	0,00	167 000,00	429 120,00	71 520,00	929 760,00	0,00	0,00	0,00
	33,44 %	66,56 %	0,00 %	6,96 %	17,88 %	2,98 %	38,74 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation : Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 1										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
2 400 000,00	802 600,00	1 597 400,00	0,00	167 000,00	429 120,00	71 520,00	929 760,00	0,00	0,00	0,00
	33,44 %	66,56 %	0,00 %	6,96 %	17,88 %	2,98 %	38,74 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Total Général										
Nombre de dossiers : 2										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
2 599 671,00	905 411,00	1 694 260,00	0,00	263 860,00	429 120,00	71 520,00	929 760,00	0,00	0,00	0,00
	34,83 %	65,17 %	0,00 %	10,15 %	16,51 %	2,75 %	35,76 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %



Région: 024

REPertoire DES DOSSIERS

Edité le : 29/01/2016

Site d'édition : SGAR CENTRE

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 1	Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises
Mesure	13	Favoriser les partenariats de recherche
Sous-Mesure	132	Encourager la recherche collaborative entre les entreprises et les centres de recherche
Action		
Volet		

Bénéficiaire : MICROSONICS

Projet : 3081 / SIMMIC

Dossier : 34910 / SIMMIC

Localisation : 37208 / SAINT-AVERTIN / Commune - Communauté d'agglomération Tours Plus/Axe ligérien / Zone

Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. :

Statut : Z

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Date 1ère Programmation : 07/04/2011

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
95 500,00	33 425,00	42 975,00	0,00	0,00	0,00	42 975,00	0,00	19 100,00	0,00	19 100,00
	35,00 %	45,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	45,00 %	0,00 %	20,00 %	0,00 %	20,00 %

Motivation de l'abandon / déprogrammation : Déprogrammation

Total		Nombre de dossiers : 1								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
95 500,00	33 425,00	42 975,00	0,00	0,00	0,00	42 975,00	0,00	19 100,00	0,00	19 100,00
	35,00 %	45,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	45,00 %	0,00 %	20,00 %	0,00 %	20,00 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 3	Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité des territoires
Mesure	31	Soutenir les programmes des espaces urbains fragiles et de logement des communautés marginalisées
Sous-Mesure	312	Soutenir les programmes intégrés favorisant le logement des communautés marginalisées
Action		
Volet		

Bénéficiaire : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE

Statut : Z

Projet : 6562 / Création d'une aire de grand passage pour les gens du voyage

Autre(s) Prog. :

Dossier : 40308 / Création d'une aire de grand passage pour les gens du voyage

Localisation : 36044 / CHATEAUROUX / Commune - Communauté d'agglomération castelroussine/Pays Castelroussin-Val de l'Indre/Sud régional/Zone d'aide à finalité régionale / Zone

Date pré-comité : 18/01/2016

Date comité : 28/01/2016

Service unique : PREFECTURE DE L'INDRE

Date 1ère Programmation : 23/04/2015

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
119 387,23	59 693,62	59 693,61	0,00	0,00	10 000,00	0,00	49 693,61	0,00	0,00	0,00
	50,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	8,38 %	0,00 %	41,62 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation de l'abandon / déprogrammation : Dossier abandonné

Total		Nombre de dossiers : 1								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
119 387,23	59 693,62	59 693,61	0,00	0,00	10 000,00	0,00	49 693,61	0,00	0,00	0,00
	50,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	8,38 %	0,00 %	41,62 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Total Général		Nombre de dossiers : 2								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
214 887,23	93 118,62	102 668,61	0,00	0,00	10 000,00	42 975,00	49 693,61	19 100,00	0,00	19 100,00
	43,33 %	47,78 %	0,00 %	0,00 %	4,65 %	20,00 %	23,13 %	8,89 %	0,00 %	8,89 %

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-02-02-004

ARRETE relatif à la décision de programmation
d'opérations
du Programme opérationnel plurirégional FEDER
2007-2013

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

ARRETE
relatif à la décision de programmation d'opérations
du Programme opérationnel plurirégional FEDER 2007-2013

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret

Chevalier dans l'Ordre national de la légion d'honneur
Chevalier dans l'Ordre national du mérite

- Vu le Règlement du Conseil n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 modifié, portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999,
- Vu le Règlement de la Commission n° 1828/2006 du 8 décembre 2006 modifié établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006,
- Vu le Règlement n° 1080/2006 du 5 juillet 2006 modifié relatif au Fonds européen de développement régional (FEDER),
- Vu le Décret n°2002-633 du 26 avril 2002 instituant une Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds structurels européens,
- Vu le Décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007 du Premier ministre relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses au FEDER et au FSE, modifié par le décret n°2011-92 du 21 janvier 2011,
- Vu la circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale,
- Vu la circulaire n° 5210 SG du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEP et le FEADER de la période 2007-2013,
- Vu la décision *C(2014)1806 final* du 31 mars 2014 de la Commission européenne modifiant la décision *C(2007)4549* portant adoption du programme opérationnel plurirégional Loire (CCI 2007FR162PO 024) ci-après dénommé « programme opérationnel »,
- Vu l'approbation du document de mise en œuvre par le Comité de suivi du 7 décembre 2007, et l'approbation, en consultation écrite du Comité de suivi du 28 avril 2015, de sa version modifiée,
- Vu l'avis du comité plurirégional de programmation réuni le 28 janvier 2016,

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Après avis du Comité plurirégional de programmation réuni le 28 janvier 2016, les demandes de subvention au titre du Programme opérationnel FEDER plurirégional Loire 2007-2013 mentionnées dans l'annexe 1 font l'objet d'une décision de modification.

ARTICLE 2 : Après avis du Comité plurirégional de programmation réuni le 28 janvier 2016, les demandes de subvention au titre du Programme opérationnel FEDER plurirégional Loire 2007-2013 mentionnées dans l'annexe 2 font l'objet d'une décision de réajustement avant archivage.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre – Val de Loire.

Fait à Orléans, le 2 février 2016
Pour le Préfet de région
et par délégation,
le Secrétaire Général pour
les affaires régionales,
Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté n° 16.050 enregistré le 3 février 2016.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- ◇ un recours gracieux, adressé à :
M. le Préfet de la Région Centre - Val de Loire - Mission Bassin Loire-Bretagne - Développement durable
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 ;
- ◇ un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- ◇ un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Sous peine d'irrecevabilité, sauf dans les cas de dérogations ou d'exceptions prévus à l'article 1635 bis Q du code général des impôts, une contribution pour l'aide juridique de 35 euros, en application du décret n°2011-1202 du 28 septembre 2011, doit être acquittée en cas de recours contentieux.

Annexe 2 à l'arrêté de programmation N° 16-050 du 02/02/2016

Dossiers réajustés

Mesure	Instructeur	N° presage	Libellé de l'opération / Bénéficiaire	Coût total programmé	UE	%	ETAT	%	AELB	%	EPL	%	REGION	%	DEPARTEMENT	%	AUTRE PUBLIC	%	FONDS PRIVES	%	Autofinancement	%
Axe 2 - 22	EPL	30810	Impact des changements globaux sur la biodiversité des landes et tourbières du haut bassin de la Loire // Centre National de la Recherche Scientifique	653 012,76	225 746,51	34,57%	-	0,00%	-	0,00%	11 884,38	1,82%	-	0,00%	-	0,00%	385 204,85	58,99%	-	0,00%	30 177,02	4,62%
Axe 1 - 12	DREAL de bassin	35610	Réduction de la vulnérabilité aux inondations. Réalisation en nombre conséquent de diagnostics - 2ème phase // Etablissement Public Loire	3 812 591,50	1 906 295,75	50,00%	-	0,00%	-	0,00%	1 906 295,75	50,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
Axe 1 - 11	DREAL de bassin	38988	Appui à la préparation à la gestion de crise et à la matérialisation des repères de crues des communes du bassin de la Loire et ses affluents - année 2013 // Etablissement Public Loire	393 020,42	155 415,43	39,54%	-	0,00%	-	0,00%	207 264,06	52,74%	30 340,93	7,72%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
Axe 1 - 11	DREAL de bassin	39747	Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondations // Etablissement Public Loire	39 783,45	19 891,73	50,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	19 891,72	50,00%
Axe 1 - 11	DREAL de bassin	39764	Animation sur le thème de la prévention des inondations dans le bassin de la Loire et ses affluents - Année 2014 // Etablissement Public Loire	24 226,33	12 113,16	50,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	12 113,16	50,00%	-	0,00%	0,01	0,00%
TOTAL DE LA PROGRAMMATION				4 922 634,46	2 319 462,58	47,12%	-	0,00%	-	0,00%	2 125 444,19	43,18%	30 340,93	0,62%	-	0,00%	397 318,01	8,07%	-	0,00%	50 068,75	1,02%

Annexe 1 à l'arrêté de programmation N° 16-050 du 02/02/2016

Dossiers modifiés

Mesure	Instructeur	N° presage	Libellé de l'opération / Bénéficiaire	Coût total programmé	UE	%	ETAT	%	AELB	%	EPL	%	REGION	%	DEPARTEMENT	%	AUTRE PUBLIC	%	FONDS PRIVES	%	Autofinancement	%
Axe 3 - 31	DDT-42	33247	Aménagement et mise en valeur des bords de Loire 2010-2011 // Communauté d'agglomération Loire Forez	110 633,00	7 517,59	6,80%	40 000,00	36,16%	-	0,00%	-	0,00%	13 200,00	11,93%	27 788,41	25,12%	-	0,00%	-	0,00%	22 127,00	20,00%
Axe 3 - 31	SGAR de bassin	36127	projet pluriannuel d'accessibilité à la forteresse royale de Chinon // CONSEIL GENERAL D'INDRE-ET-LOIRE	179 538,50	59 247,50	33,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	84 383,00	47,00%	-	0,00%	26 241,00	14,62%	-	0,00%	9 667,00	5,38%
Axe 1 - 12	DDT-42	37969	Etude gestion risque inondation et relevés topographiques sur bassins versants de la Mare, du Bonson et petits affluents // Communauté d'agglomération Loire Forez	98 700,00	18 480,50	18,72%	-	0,00%	49 350,00	50,00%	-	0,00%	7 420,00	7,52%	3 710,00	3,76%	-	0,00%	-	0,00%	19 739,50	20,00%
Axe 2 - 22	EPL	38460	Observation des macrophytes aquatiques de la Loire et de la Vienne - Phase 2 // UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS	141 249,93	70 624,96	50,00%	-	0,00%	42 374,97	30,00%	-	0,00%	14 124,99	10,00%	-	0,00%	-	0,00%	14 125,00	10,00%	0,01	0,00%
Axe 3 - 31	SGAR de bassin	39753	Création d'un ascenseur pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et création d'un nouvel espace boutique accessible // Fondation Saint-Louis	1 179 434,43	455 000,00	38,58%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	45 000,00	3,82%	-	0,00%	-	0,00%	679 434,43	57,61%
Axe 3 - 32	DREAL Basse Normandie	36110	Contrat de Restauration Entretien du Sarthon - tranche n°3 de travaux // Parc Naturel Régional Normandie-Maine	188 669,00	62 082,93	32,91%	-	0,00%	94 335,00	50,00%	-	0,00%	13 626,00	7,22%	7 648,00	4,05%	-	0,00%	220,07	0,12%	10 757,00	5,70%
TOTAL DE LA PROGRAMMATION				1 898 224,86	672 953,48	35,45%	40 000,00	2,11%	186 059,97	9,80%	-	0,00%	132 753,99	6,99%	84 146,41	4,43%	26 241,00	1,38%	14 345,07	0,76%	741 724,94	39,07%

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-01-14-005

DECISION N°16-01

relative à un traitement de données à caractère personnel
concernant la mutualisation de la gestion des recours
contre tiers

CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

DECISION N°16-01

relative à un traitement de données à caractère personnel concernant la mutualisation de la gestion des recours contre tiers

Le Directeur Général de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu la loi n° 85-677 du 5 juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation
Vu les articles L 732-6, L 742-3 et L 751-9 du code rural qui renvoient aux articles L 376-1 et L 454-1 du code de sécurité sociale
Vu l'article L 752-23 du Code rural qui pose le principe du recours contre tiers au profit de la Mutualité Sociale Agricole
Demande d'autorisation n° 173 71 92 effectuée auprès de la CNIL en date du 23 janvier 2014
Vu le décret 2015-393 du 3 avril 2015 autorisant les traitements automatisés de données à caractère personnel et les échanges d'informations mis en œuvre par les organismes gestionnaires des régimes obligatoires de base de l'assurance maladie pour l'accomplissement de leurs missions en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles

DECIDE

Article 1^{er} : Il est créé au sein des organismes de Mutualité Sociale Agricole (MSA) un traitement automatisé de données à caractère personnel dont la finalité est de mutualiser l'activité de recours contre tiers des adhérents MSA pour le compte des Caisses d'affiliation. L'objectif de ce traitement est de sécuriser le processus de recours contre tiers dans une perspective de certification des comptes, tout en cherchant les moyens de réaliser les économies d'échelle attendues.

Article 2 : Les informations concernées par ce traitement sont relatives :

- à l'identification des personnes, dont le NIR
- aux données de santé
- à la vie personnelle

Les données à caractère personnel présentement énoncées seront conservées 10 ans après extinction de la dette.

Article 3 : Les destinataires de ces données sont les Caisses gestionnaires de la Mutualité Sociale Agricole.

Article 4 : Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification des informations la concernant, en s'adressant auprès des directeurs des organismes de mutualité sociale agricole, dont relèvent les personnes concernées par le présent traitement.

Le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement.

Article 5 : Le Directeur Général de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole et les Directeurs des organismes de Mutualité Sociale Agricole sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Je soussigné, Cendrine CHERON, Présidente de la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, certifie que le traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire est conforme aux dispositions de la présente décision ci-dessus. Ce traitement est placé sous la responsabilité du Directeur de la Caisse pour ce qui le concerne.

Le droit d'accès et de rectification des informations à caractère personnel contenues dans ce traitement est ouvert à toutes les personnes physiques concernées par le traitement.

Il s'exerce à la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, 11 avenue des droits de l'Homme BP 9200, 45924 Orléans CEDEX 09.

A Orléans, le 14 janvier 2016

La Présidente du Conseil d'Administration de la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire,

Signé : Cendrine CHERON